



COMMUNIQUE DE PRESSE

Conflits à l'hôpital et harcèlement des médecins :

Que les engagements pris par la ministre soient respectés

Convergences-HP (qui regroupe le SNAM-HP et la CMH) a demandé que soit mis en place une organisation nationale et régionale afin d'empêcher que des événements dramatiques comme celui de l'hôpital européen se produisent (Communiqué du 30 décembre 2015).

Nous rappelons l'engagement pris par la Ministre dans le cadre du pacte de confiance signé en 2013 (http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pacte_de_confiance_-_rapport_de_synthese.pdf#page=1&zoom=auto,-108,842). Ce pacte a été signé en toute confiance. Une fois de plus, nous constatons que les engagements pris par la ministre ne sont pas tenus.

Quelle en était la teneur ?

Constatant la dégradation des conditions de travail et la quasi absence de dialogue à l'hôpital, les partenaires sont convenus de donner aux commissions régionales paritaires une « mission de médiation-conciliation, de prévention mais aussi de gestion des conflits ». Les commissions ont bien été installées mais elles ne remplissent aujourd'hui pas ces rôles, même si certaines régions commencent à l'évoquer à notre demande.

Dans un contexte qui ne cesse de se dégrader et qui risque d'empirer si la réorganisation, à marche forcée des équipes induites par la constitution des groupements hospitaliers de territoire et le besoin permanent de rentabilité économique nos hôpitaux HPS-T-2A, ne prend pas plus en compte l'humain.

Nous exigeons qu'une telle démarche soit immédiatement mise en œuvre, conformément aux engagements pris par la ministre il y a 3 ans. Nous déplorons trop de casse humaine dans nos établissements. Les politiques et les directeurs doivent personnellement faire face à leurs responsabilités ;

Nous demandons que les praticiens puissent exercer un droit de saisine de la CRP et qu'un corps d'intervenants (mixte médecins hospitaliers et directeurs issus d'établissements

différents), et dont les compétences seront validées au niveau national, soit en mesure d'intervenir rapidement afin de réaliser un diagnostic de la situation et émettre des recommandations qui devront faire l'objet d'un suivi. L'efficacité du recours aux CRP devra être évaluée à court terme.

Paris, le 12 janvier 2016

Roland Rymer
Convergences-HP

Norbert Skurnik
Rémy Couderc
CMH

Sadek Beloucif
Christophe Segouin
SNAM-HP